

**DECISION DU PRESIDENT**

**Décision n°2022-03**

**Objet : Etude de faisabilité technico-économique en vue d'installer des panneaux photovoltaïques sur le bassin des Bondes**

L'an deux mille vingt-deux, le 2 décembre,

- Considérant la délégation de pouvoirs de Monsieur le Président reçu par délibération n°059, du 25 juin 2020,
- Considérant la procédure de passation effectuée conformément à l'article L.2123-1 du Code de la commande publique, en vue d'attribuer un marché public visant à étudier la faisabilité technico-économique d'une installation de panneaux photovoltaïques sur le bassin des Bondes,
- Considérant qu'il ressort de l'analyse des offres que la société AKAJOULE propose la meilleure offre,

**DECIDE**

- **Article 1** : d'attribuer le marché public susmentionné pour un montant forfaitaire de 5 110€HT.

Fait à Camaret-sur-Aygues, le 02 décembre 2022,



**Le Président**

**Julien MERLE**